

Le Guide

CERTIFICAT DE NON GAGE



Besoin d'aide pour obtenir le certificat
de non gage d'un véhicule?

↓ On vous explique tout ↓

- 1 Liste des documents obligatoires
- 2 Aide à la préparation des documents
- 3 La démarche étape par étape
- 4 Où réaliser mes démarches ?

www.certificatnongage.fr

Service de demande de certificat de non gage



DOCUMENTS À FOURNIR

Certificat de non gage

DOCUMENTS	PARTICULIER	ENTREPRISE	ASSOCIATION
Mandat d'immatriculation CERFA 13757*03	✓	✓	✓
Carte grise RECTO/VERSO	✓	✓	✓
Pièce d'identité RECTO/VERSO	✓	✓	✓
Extrait Kbis / fiche INSEE (de moins de 2 ans)	✗	✓	✓
Justificatif de nomination du signataire	✗	✗	✓
<small>Si la carte grise est au nom de l'ancien propriétaire -> transmettre le Certificat de cession en complément</small>	✓	✓	✓

i CAS PARTICULIERS

Vous mandatez un proche pour effectuer votre démarche ? Complétez vos documents avec une délégation de pouvoir signée et la pièce d'identité de la personne effectuant la démarche

Vous êtes mineur ? Complétez vos documents avec une autorisation parentale signée et la pièce d'identité de vos représentants légaux

Les étapes clés de votre démarche



1

PRÉPARATION ET TRANSMISSION DU DOSSIER

Préparez et envoyez vos justificatifs simplement via votre mobile, tablette ou ordinateur. Bénéficiez d'une aide au remplissage de vos Cerfas et d'un outil pour signer vos documents PDF.

2

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DU DOSSIER

Nos équipes vérifient les justificatifs transmis et vous envoient des instructions claires si l'un des documents n'est pas conforme.

3

ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE

Nous enregistrons, archivons et vous envoyons votre Certificat de non gage au format PDF par email. S'il est impossible de finaliser votre démarche vous recevrez un mail explicatif avec les éventuelles solutions qui s'offrent à vous.

OÙ EFFECTUER MA DÉMARCHE CARTE GRISE ?

Vous souhaitez obtenir le Certificat de non gage d'un véhicule ?

Vous envisagez d'acquérir un véhicule d'occasion et vous voulez être sûr qu'il ne s'agit pas d'une arnaque ? **Assurez-vous de sa légalité** grâce au certificat de non gage. Ce document, aussi appelé certificat de situation administrative (CSA), **est obligatoire avant toute cession de véhicule**. Vous pouvez l'obtenir gratuitement sur le site mis à disposition par le gouvernement ou en passant par notre service de demande de certificat de non gage.

www.certificatnongage.fr

POUR TOUTES VOS AUTRES DÉMARCHES



- Changement de titulaire
- Déclaration de perte, vol ou détérioration
- Changement d'adresse
- Demande d'historique de véhicule
- Modification suite à décès, succession ou héritage
- Mise à jour suite à mariage, divorce ou veuvage
- Déclaration de cession
- Autres services

www.portail-cartegrise.fr

Service indépendant de l'Administration. Possibilité d'effectuer vos démarches sans frais supplémentaires sur ants.gouv.fr

www.certificatnongage.fr

Service de demande de certificat de non gage